

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE

GENERAL HOSPITAL OF YAOUNDE

DIRECTION GENERALE

GENERAL DEPARTMENT

B.P. 5408 – Yaoundé
Tél. : (237) 221.31.81 - 221.20.18
Fax : (237) 221.20.15

0392/020

DECISION N° /D/MSP/HGY/CIPM/20

Déclarant INFRUCTUEUX les lots deux (1) et trois (3) de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/HGY/CIPM/19 du 13 Janvier 2020 pour la fourniture de consommables à l'unité d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Yaoundé.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE MAITRE D'OUVRAGE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques

Vu la lettre-circulaire n° 005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à l'application du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2007/268 du 7 septembre 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/506 du 20 septembre 2018 portant réorganisation de l'Hôpital Général de Yaoundé ;

Vu le Décret 2018/382 du 02 juillet 2018 portant nomination du Monsieur DJIENTCHEU NGUEMALEU Vincent de Paul au poste de Directeur Général de l'Hôpital Général de Yaoundé ;

Vu le Décret n° 2017/567 du 13 novembre 2017 portant nomination de M. ESSOMBA ASSE Auguste comme Président du Conseil D'Administration de l'Hôpital Général de Yaoundé ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n° 008/AONO/HGY/CIPM/19 du 13 Janvier 2020 pour la fourniture de consommables à l'unité d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Yaoundé ;

Considérant l'avis défavorable de la Commission Centrale de Contrôle des marchés des approvisionnements Généraux (CCCM-AG) en date du 17 mars 2020

Considérant les nécessités du service

DECIDE :

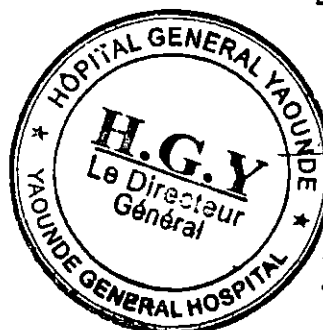
Article 1^{er} : Les lots deux (1) et trois (3) de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/HGY/CIPM/19 du 13 Janvier 2020 pour la fourniture de consommables à l'unité d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Yaoundé, sont déclarés INFRUCTUEUX.

Article 2 : Les soumissionnaires concernés sont invités à se présenter à la Direction des Affaires Administratives, Techniques et Financières (DATF) de l'Hôpital Général de Yaoundé pour plus amples explications.

Le Directeur Général,
Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- JHB DIFFUSION SARL
- NUMELEC CAMEROUN



V. Vincent de Paul DJIENTCHEU